



Les dés sont jetés

Les dés sont jetés, Mme Monique Jérôme-Forget a présenté son plan pour la réingénierie de l'État. Le terme «réingénierie » sera remplacé désormais par « modernisation » de l'État, terme pompeux qui laisse entendre que nous avons une structure étatique désuète, disfonctionnelle et arriérée.

Restons quand même objectifs. Il y a dans le plan proposé, des idées qui nous apparaissent tout à fait pertinentes et fort acceptables. Offrir un guichet unique pour accéder au plus grand nombre de services possibles est en soit brillant à défaut d'être nouveau. Faire un recensement et une analyse complète des divers organismes afin d'éviter de coûteux recoupements, j'en suis! Il y a sûrement beaucoup d'économies à faire de ce côté. Mais, abolir 16 000 postes de fonctionnaires tout en assurant, la main sur le cœur, que les services seront maintenus, voir même améliorés, voilà qu'on commence à me prendre pour une valise.

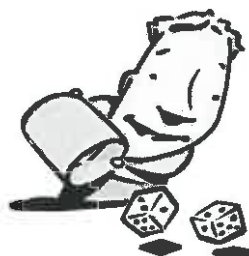
Que répondent les libéraux devant l'incrédulité générale? Nous allons établir des partenariats public-privé qui régleront tous les problèmes passés, présents et à venir

Voilà! Le mot est lancé.

Les fameux PPP sont la panacée à tous nos maux. Hypnotisé par ce concept, le gouvernement libéral semble oublier que tout ça a déjà été essayé ailleurs, entre autres, en France et en Angleterre. Résultats: le partenaire privé se sauve souvent avec la caisse, le partenaire public ramasse les déficits et le contribuable paie pour les pots cassés. Bel exemple à suivre!

La plus grande vigilance demeure donc de mise. M. Charest a peu d'oreille. Il faut donc continuer à crier fort pour qu'il nous entende. Nous ne voulons pas d'un État démembré et géré par le privé.

Il devra donc y avoir d'autres manifestations comme celle du 1er mai avec 100 000 participantes et participants.



DANS CE NUMÉRO :

Sécurité d'emploi secteurs administratif et technique et services de garde

Plan d'effectif 2004-2005

Horaires dans les services de garde

Hausse des coûts des services de garde en milieu scolaire

Information aux surveillant(es) de dîner

Assemblée générale du 28 avril

Avez-vous votre carte de membre? Vous déménagez!

Manifestation du 1er mai

SOMMAIRE :

Processus et mécanisme de sécurité d'emploi secteurs adm et tech et secteur services de garde

Tableau-synthèse des abolitions et créations

Principes importants à retenir

Hausse à 7\$, signature d'une lettre-type

Temps travaillé = temps payé

À scrutin secret, en faveur du 24 heures de grève

Carte de membre nécessaire pour les assemblées

100 000 personnes ont participé

SÉCURITÉ D'EMPLOI 2004-2005

MÉCANISMES DE SUPPLANTATION

SECTEURS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Dans le cadre de l'application du plan d'effectif, la Commission constitue, par classe d'emplois, une banque de postes vacants égale au nombre de postes abolis.

Cette banque est constituée des postes nouvellement créés ou définitivement vacants et, si nécessaire, les postes des personnes possédant **LE MOINS** d'ancienneté sont ajoutés, et ce, jusqu'à concurrence du nombre de postes abolis dans la classe d'emplois. Les personnes qui détenaient ces postes sont déclarées **EXCÉDENTAIRES** dans leur classe d'emplois.

Pour ce qui est de la **personne salariée à l'essai**, malgré ce qui précède, au lieu de la déclarer excédentaire, la Commission met **fin à son emploi**.

I- MON POSTE EST ABOLI, JE DOIS:

Déplacer **UNE** personne **MOINS** ancienne de ma classe d'emplois;

OU

Choisir un poste de la banque des postes vacants de ma classe d'emplois.

II- JE SUIS DÉPLACÉ(E) par une personne dont le poste est aboli, JE DOIS;

Choisir un poste vacant de la banque des postes vacants de ma classe d'emplois.

III- JE SUIS DÉCLARÉ(E) EXCÉDENTAIRES, JE DOIS:

- 1- Déplacer la personne **LA MOINS** ancienne dont le traitement est identique à celui de la classe d'emplois que je quitte;

À DÉFAUT, je dois:

Déplacer la personne **LA MOINS** ancienne dont le traitement est immédiatement inférieur à celui de la classe d'emplois que je quitte, et ce, dans ma catégorie.

OU

- 2- Choisir un poste de la banque des postes vacants dont le traitement est identique à celui de la classe d'emplois que je quitte;

À DÉFAUT, je dois:

Choisir un poste de la banque des postes vacants dont le traitement est immédiatement inférieur à celui de la classe d'emplois que je quitte, et ce, dans ma catégorie.

SÉCURITÉ D'EMPLOI 2004-2005
MÉCANISMES DE SUPPLANTATION
SECTEURS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

IV- JE SUIS DÉPLACÉ(E) PAR UNE PERSONNE EXCÉDENTAIRE, JE DOIS

A- Choisir un poste de la banque des postes vacants de ma classe d'emplois;

B. À DÉFAUT, je dois à mon choix:

1- Déplacer la personne **LA MOINS** ancienne de la classe d'emplois dont le traitement est identique à celui de la classe d'emplois que je quitte, et ce, dans ma catégorie.

À DÉFAUT, je dois:

Déplacer la personne **LA MOINS** ancienne de la classe d'emploi dont le traitement est immédiatement inférieur à celui de la classe d'emplois que je quitte.

OU

2- Choisir un poste de la banque des postes vacants de la classe d'emplois dont le traitement est identique à celui de la classe d'emplois que je quitte, et ce, dans ma catégorie;

À DÉFAUT, je dois:

Choisir un poste de la banque des postes vacants de la classe d'emplois dont le traitement est immédiatement inférieur à celui de la classe d'emplois que je quitte, et ce, dans ma catégorie.

SI UNE PERSONNE NE PEUT EFFECTUER UN CHOIX DANS LA CLASSE D'EMPLOIS IMMÉDIATEMENT INFÉRIEURE, ELLE PASSE À LA DEUXIÈME CLASSE D'EMPLOIS IMMÉDIATEMENT INFÉRIEURE, ET CE, AINSI DE SUITE.

PERSONNES SALARIÉES
« ADAPTATION SCOLAIRE »

Les personnes salariées du secteur « adaptation scolaire », techniciennes en éducation spécialisée et préposées aux élèves handicapés, le mouvement se fera au mois d'août.

Vous recevrez du Service des ressources humaines, le formulaire de mutation ainsi qu'une lettre vous indiquant la date et l'endroit où se tiendra la séance d'affectation.

IMPORTANT—IMPORTANT

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LA RÉTROGRADATION VOLONTAIRE N'EST PLUS PERMISE, AVEC OU SANS PROTECTION SALARIALE 2 ANS.

CSDM - PLAN D'EFFECTIF 2004-2005

SYNTHÈSE—ABOLITIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Le tableau-synthèse reproduit ci-contre correspond au projet de plan d'effectif présenté par la CSDM, le 3 mai, pour le personnel administratif. Ce projet vous est donc présenté à titre indicatif seulement.

Le plan officiel et définitif sera adopté par le Conseil des commissaires à la séance du 19 mai. Vous pourrez le consulter sur le site web de l'APPA. Par la suite, la CSDM procédera aux

mouvements de personnel consécutifs aux abolitions et aux créations de postes.

Entre-temps, vos représentants syndicaux analysent soigneusement le projet et font toutes les représentations nécessaires auprès des autorités de la CSDM afin de diminuer les coupures et les impacts en découlant.

Classe d'emplois	Postes 2003-04	Postes abolis	Postes créés	Postes 2004-05
Acheteur cl. princ.	1,0	0	0	1,0
Agent de bureau cl. princ.	60,0	1,00	1,00	60,0
Agent de bureau cl. I	154,1	11,0	2,1	145,2
Agent de bureau cl. II	47,78	7,05	7,920	48,65
Appariteur	6,6	1,0	0,6	6,2
Auxiliaire de bureau	1	1	0	0
Chauffeur d'autobus	15,0	0	0	15,0
Infirmière	1,0	0	0	1,0
Magasinier cl.princ.	4,0	0	0	4,0
Magasinier cl. I	18,1	3,0	1,5	16,6
Magasinier cl. II	16,0	3,0	2,0	15,0
Opér. dupl.off. cl.princ.	1,0	0	0	1,0
Opér. dupl. offset	7,0	1,0	0	6,0
Opérateur en inf. cl. princ.	2,0	0	0	2,0
Opérateur en inf. cl. I	21,8	1,0	1,0	21,8
Relieur	2,0	0	0	2,0
Sec.gestion centr. regr.	15,0	0	0	15,0
Secrétaire de gestion	43,0	6,0	0	37,0
Secrétaire d'école	158,4	1,0	2,0	159,4
Secrétaire principale	1,0	0	0	1,0
Secrétaire	239,19	32,8	13,7	220,09
Surveillant d'élèves	56,33	8,48	3,01	50,86
Technicien de travail social	8,350	1,0	1,0	8,350
Technicien en administration	78,8	3,0	1,5	77,3
Technicien en audio-visuel	1,8	1,0	0	0,8
Technicien en arts graphiques	5,0	0	0	5,0
Technicien en bâtiments	16,0	0	0	16,0
Technicien en documentation	30,9	3,4	3,46	30,96
Technicien en écriture braille	1,0	0	0	1,0
Technicien en électronique	7,0	0	00	7,0
Technicien en formation professionnelle	0,8	0	0	0,8
Technicien en informatique	66,8	4,4	1,0	63,4
Tech. en informatique cl. princ.	20,0	0	0	20,0
Technicien en loisirs	22,9	4,2	2,7	21,4
Technicien en organisation scolaire	12,8	0,5	1,6	13,9
Technicien en psychométrie	1,0	0	0	1,0
Technicien en transport scolaire	2	0	0	2
Technicien en travaux pratiques	31,73	6,63	4,46	29,56
Technicien interprète	1,0	0	0	1,0
Technicien relieur	1,0	0	0	1,0
Téléphoniste	3,0	1,0	0	2,0

Processus de sécurité d'emploi en service de garde

RESPONSABLES EN SERVICE DE GARDE

RAPPEL AU TRAVAIL

SÉCURITÉ D'EMPLOI
1er AFFICHAGE EN JUIN

JE SUIS TOUCHÉ(E), DONC, J'AI PRIORITÉ POUR UN
POSTE VACANT OU NOUVELLEMENT CRÉÉ DE
RESPONSABLE
(MOUVEMENT PRÉALABLE)

JE SUIS TOUCHÉ(E)* ET
NON PERMANENT(E)

OU

JE NE SUIS PAS TOUCHÉ(E) MAIS DÉSIRE CHANGER
DE SERVICE DE GARDE

MUTATION
RESPONSABLES RÉGULIERS QUI DÉSIRENT
CHANGER DE SERVICE DE GARDE

PROMOTION
POSTES DEMEURÉS VACANTS OU LIBÉRÉS SUITE À LA
MUTATION SONT OFFERTS EN PROMOTION AUX
ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS QUI ONT POSÉ LEUR
CANDIDATURE

SÉANCE D'OCTROI DE POSTE (2e affichage en juin
7-1.11 pour toutes les personnes salariées
membres de l'APPA

* Je suis touché(e) = perte de plus de 10% de mes heures de travail ou non rappelé(e)
(disponible)

Processus de sécurité d'emploi en service de garde

ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS

**RAPPEL AU TRAVAIL
PAR ANCIENNETÉ**

SÉCURITÉ D'EMPLOI

**JE SUIS TOUCHÉ(E)* ET
JE SUIS PERMANENT(E)**

**J'AI PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ
D'EMPLOI POUR LES POSTES VA-
CANTS OU NOUVELLEMENT
CRÉÉS
(MOUVEMENT PRÉALABLE)
28 JUIN avant-midi**

**JE SUIS TOUCHÉ(E)* ET
NON PERMANENT(E)**

OU

**JE NE SUIS PAS TOUCHÉ(E) MAIS
DÉSIRE CHANGER DE SERVICE DE
GARDE**

**JE PARTICIPE À LA SÉANCE DE MUTATION
28 JUIN après-midi**

SÉANCE D'OCTROI DE POSTE (en septembre)

**Postes libérés ou demeurés vacants à la sécurité d'emploi ou postes
nouvellement créés après la sécurité d'emploi
7-1.11 pour toutes les personnes salariées
membres de l'APPA**

* Je suis touché(e) = perte de plus de 10% de mes heures de travail ou non rappelé(e)
(disponible)

Mouvement de personnel /Sécurité d'emploi/CSDM

Services de garde

Voici l'échéancier convenu avec la Commission scolaire.

11 mai—Début de l'affichage des postes réguliers définitivement vacants ou nouvellement créés de responsable en service de garde.

17 mai—Fin de l'affichage des postes réguliers de responsable. Date limite pour acheminer par télécopieur (596-6248) les formules de mise en candidature.

Du 24 au 26 mai—Rappel des éducatrices-éducateurs pour l'année scolaire 2004-2005 (dans le service de garde—choix de poste). Les personnes choisissent par ancienneté, un poste, pour la prochaine année scolaire parmi les postes existants et nouvellement créés du service de garde. Cette nouvelle affectation deviendra effective au 1er juillet 2004. Les éducateurs absents en

raison d'un motif prévu à la convention (maladie, maternité, etc.) doivent effectuer leur choix de poste à ce moment, et ce, quelle que soit la date prévue pour le retour au travail.

3 juin—Second affichage des postes de responsable (postes qui se sont libérés suite à l'affichage précédent), postes offerts à l'ensemble du personnel de la CSDM membres de l'APPA.

11 juin—Envoi dans chaque service de garde de la liste des postes d'éducateurs qui seront offerts lors de la séance de placement du 28 juin.

11 juin—Fin du second affichage des postes réguliers de responsables. Date limite pour acheminer par télécopieur (596-6248) les formules de mise en candidature.

28 juin—(7-3.37 B et C)) Séance de placement s'adressant aux éducatrices-éducateurs qui se présenteront ainsi qu'aux personnes salariées régulières non rappelées (clause 5 de la lettre d'entente). Les postes nouvellement créés ou définitivement vacants seront offerts lors de cette assemblée. **Il n'y a pas de formulaire d'inscription, les personnes intéressées à muter doivent seulement se présenter.**

Pour les postes comblés lors de la séance de placement du 28 juin: un représentant du SRH communiquera par courriel avec les lieux de travail pour les informer du nom du titulaire.

1er juillet—Les personnes qui auront choisi un poste lors de la séance de placement du 28 juin seront confirmées dans leur nouveau poste.

Les horaires dans les services de garde

Prochainement, vous ferez votre choix de poste dans votre service de garde. Nous voulons vous rappeler les principes importants concernant ce sujet:

- Les postes doivent comporter le plus grand nombre d'heures possibles en

tenant compte des besoins du service, sans excéder la semaine régulière de travail et inclure un temps consacré à la planification et à la préparation d'activités (art. 7-3.37 B)).

- Le temps minimum de préparation prévu est de 1 h 15/semaine pour un poste à temps complet et de 0,042 pour un poste à temps partiel.

- Le temps minimum prévu pour les réunions est de 30 minutes/semaine dans tous les cas.

Information aux surveillant(es) de dîner

(Ghislaine Giguère)

Une minute travaillée égale une minute payée. Si vous accompagnez des élèves lors d'une sortie de cinq heures, par exemple, vous devez être payés pour le **total** de ces heures.

N'oubliez surtout pas que votre travail n'est en aucun temps du bénévolat.

Voyons à nos affaires, soyons vigilants!

Hausse des coûts des services de garde En milieu scolaire

Résolution adoptée par le Conseil fédéral de la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP-CSN) et par le Congrès du Conseil Central du Montréal Métropolitain (CCMM-CSN)

CONSIDÉRANT que la hausse à 7,00\$ par jour dans les services de garde en milieu scolaire a été confirmée et qu'elle entrera en vigueur lors de la rentrée scolaire 2004-2005 (fin août 2004);

CONSIDÉRANT que cette hausse diminuera l'accessibilité à un service de qualité essentiel au développement des élèves;

CONSIDÉRANT que le rapport entre la contribution du gouvernement et celle des parents constitue en fait une double taxation pour les parents utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur les conditions de travail de nos membres oeuvrant en milieu scolaire et plus particulièrement pour les travailleuses et travailleurs de la région montréalaise.

Il est résolu

QUE la FEESP et le CCMM appuient les syndicats du secteur scolaire dans leur lutte afin de faire reculer le gouvernement sur cette décision;

QUE les délégué-es de la FEESP et du CCMM encouragent et favorisent la signature et l'envoi aux ministres Reid et Séguin de la lettre-type de la Fédération des comités de parents du Québec.

Nous vous encourageons à signer et à faire signer par les parents la lettre-type disponible sur le site Internet de la Fédération des comités de parents du Québec à l'adresse WWW.FCPQ.QC.CA

Assemblée générale du 28 avril 2004

Le 28 avril, l'APPA a réuni les membres des deux commissions scolaires (CSDM et CSEM) en assemblée générale pour leur soumettre la proposition du Conseil fédéral de la CSN à l'effet d'adopter un mandat de grève sociale de 24 heures en intersyndicale.

Par scrutin secret, les membres de la CSDM ont voté à 93% en faveur de la grève et ceux de la CSEM à 86% dans le même sens. Cette grève sera déclenchée au moment jugé opportun par le Conseil fédéral de la CSN.

Claudette Carboneau, présidente de la CSN, de même qu'Arthur Sanborn, président du

Conseil Central du Montréal Métropolitain, ont présenté et commenté l'ensemble de la conjoncture politique, sociale et syndicale actuelle. Le moins qu'on puisse dire c'est que le gouvernement Charest a le don de rallier et de mobiliser le monde.

Une présentation des offres patronales a été faite par Jacqui Nugent du comité de négociation et Marc Jodoin, conseiller syndical. L'assemblée a décidé de poursuivre les négociations sur la base de nos propres demandes.



Nous tenons à remercier la participation en grand nombre de nos membres.

Non, ce n'est pas fini, ce n'est qu'un début.

Avez-vous votre carte de membre?

Plusieurs membres ne se sont pas présentés à la dernière assemblée générale parce qu'ils n'avaient pas leur carte de membre du syndicat. Plusieurs autres ont dû patienter de longues minutes dans une file d'attente afin de s'identifier pour recevoir une autorisation temporaire pour participer à la réunion et au vote.

Si, pour une raison quelconque (carte égarée, changement d'adresse, etc) vous n'avez pas votre carte de membre 2002-2005, téléphonez au local du syndicat. Après vérification d'identification, nous vous posterons votre carte.

Comme nous commençons une

période de négociation de la convention collective, vous aurez souvent besoin de cette carte pour participer aux décisions collectives.

N'attendez pas la veille de la prochaine assemblée pour demander votre carte. Faites-le aujourd'hui.

Vous déménagez!

N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse, même si vous faites le changement à votre lieu de travail, **vous devez aussi en informer le syndicat** afin que nous puissions vous transmettre les convocations d'assemblée et autres documents à votre domicile.



Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)

6910, rue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1T6

Téléphone : (514) 254-3503
Télécopieur : (514) 254-7872

Courriel : secretariat@appa.qc.ca

Retrouves-nous sur le Web
www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN



Manifestation du 1er mai

Le 1er mai, 100 000 personnes sont venues marcher pour dénoncer l'entreprise de démolition de l'État québécois que le gouvernement Charest s'appête à faire. Cette manifestation s'est déroulée dans l'ordre et la bonne humeur. Même s'il était en France à ce moment, Jean Charest en a entendu parler et a demandé aux syndicats de mettre de l'eau dans leur vin et d'utiliser un langage moins excessif.

Avec les récentes hausses de taxes sur le prix du vin, nous n'avons plus les moyens de nous permettre ce luxe. Et couper un verre de cola Kiri avec de l'eau c'est imbuvable!

Quant au langage excessif, Patapouf Bougon devrait consulter sa comparse Monique Jérôme-Forget qui a annoncé l'abolition de 16 000 postes dans la fonction publique québécoise.

« T'es dehors! » C'est pas excessif, ça?

